



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE 16, RUE BORDE 13357 MARSEILLE CEDEX 20 TÉLÉPHONE : 04.91.17.91.17 DRFIP13@DGFI.P.FINANCES.GOUV.FR
POUR NOUS JOINDRE :
Pôle Gestion publique Division France Domaine Service Evaluation 16 rue Borde 13357 MARSEILLE CEDEX 20 Affaire suivie par : Michel MELLOUL Téléphone : 04 91 09 60 76 Télécopie : 04 91 09 60 73 michel.melloul@dgfi.p.finances.gouv.fr Ref : AVIS n° 2016-038V1549

Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône
Hôtel du Département
Direction de l'environnement
Service de gestion administrative des
domaines départementaux
52 Av. de Saint-Just
13256 Marseille Cedex 20

A l'attention de M. Franck GAGLIANO.

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

(art L. 1311-9 à L. 1311-12 et R. 1311-3 à R. 1311-5 du CGCT)
(Art R. 1211-1 à R. 1211-8 du CG3P)

1. **Service consultant** : Conseil Départemental des BdR
Affaire suivie par : M. Franck GAGLIANO.

2. **Date de la consultation** : 09/06/2016

Dossier reçu le : 15/06/2016

Dossier complété le : 05/08/2016

Visite le : Bien non visité

3. **Opération soumise au contrôle (objet et but)** :

Projet d'acquisition par le Département.
Détermination de la valeur vénale du bien.

4. **Propriétaire présumé** :

- SIVU DES CANONNETTES

5. **Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération** :

Commune de FONTVIEILLE

Adresse : LES PLAINES, LE NAS DE GILLI, LES TERRASSES, LE MONT PAON SUD, LES MARETTES.

Cadastre : section BE parcelles N° 19 ;

BM 20, 21, 22, 27, 31, 32, 33, 35, 38, 40, 41, 42, 43, 44, 65, 66, 68, 70, 73 ;

BN 10, 12, 14, 16, 87, 94.

Superficie : 498 055 m².

5 a. Urbanisme : P. O. S : Zone ND.

6. Origine de propriété : ancienne et/ou sans incidence sur l'évaluation

7. Situation locative : bien présumé libre de toute location ou occupation.

8. DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE :

La valeur vénale du bien dont il s'agit, présumé libre de toute location ou occupation, est établie à :

298 800,00 € HT

(Deux cent quatre vingt dix huit mille huit cents euros hors taxes)

9. Réalisation d'accords amiables :

10. Observations particulières :

Indications sur la présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme (non fournies).

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation de France Domaine est nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé.

Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par France Domaine (art. R 1212-1 du CG3P).

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques. En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire (s) concerné (s).

A Marseille, le

15 Septembre 2016

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,

Directrice Régionale des Finances Publiques de

Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département

des Bouches-du-Rhône, et par délégation,

L'Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques,

Philippe ROUANET